

Rapport d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

REFERENCES MISSION

Date de commande :

Rapport N° : 24690119/4/42/AM-DTA_V1

Rédigé le : 20/01/2025

DONNEUR D'ORDRE

DGAC SNIA

SITE D'INTERVENTION

BLOC TECHNIQUE

AEROPORT

06000 NICE



OPERATEUR(S) DE REPERAGE

Prénom Nom	Fonction	Compétence	Signataire du rapport
Raphaëlle HAKIM	diagnostiqueur	23-2142	Raphaëlle HAKIM
			

Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement.

SOMMAIRE

1. RESULTATS DE L'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION	3
1.1. Evaluation des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste B	3
2. CONCLUSIONS DE L'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION	4
2.1. Recommandations réglementaires pour les produits et matériaux de la liste B	4
3. INFORMATIONS GENERALES	5
3.1. Immeuble bâti objet de la mission	5
3.2. Parties prenantes	5
4. DESCRIPTION DE LA MISSION D'EVALUATION	6
4.1. Références réglementaires	6
4.2. Méthodologie de la mission	6
5. CONDITIONS DE REALISATION DE L'EVALUATION	7
5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite	7
6. ANNEXES	9
6.1. Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B	10
6.2. Attestation d'assurance	14
6.3. Certificat de compétence	16

BUREAU VERITAS vous accompagne durant toutes les phases de vos projets



1. RESULTATS DE L'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION

1.1. Evaluation des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste B

Matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante

N° ZPSO	Localisation	Ouvrage	Partie d'ouvrage	Description	Observation	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation
2	BAT TECHNIQUE R-1	Conduits	Conduits	Fibres-ciment Clair		EP
1	BAT TECHNIQUE R-1	Revêtements de sol	Dalles de sol	Cassant Beige		EP
3	BAT TECHNIQUE RDC	Conduits	Conduits	Fibres-ciment Clair		EP
4	BAT TECHNIQUE R+5	Toitures	Bardeaux bitumineux	Bande Clair		EP

2. CONCLUSIONS DE L'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION

2.1. Recommandations réglementaires pour les produits et matériaux de la liste B

Il est recommandé au propriétaire de faire procéder à :

Pour les produits et matériaux ayant obtenu la recommandation évaluation périodique (EP) :

Le(s) matériau(x) ou produit(s) concerné(s) contenant de l'amiante et l'étendue des dégradations qu'il(s) présente(nt) et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le(s) matériau(x) ou produit(s). Cette évaluation périodique consiste à :

- a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Obligation en cas de travaux de retrait ou de confinement et avant toute restitution des locaux traités :

Obligation du propriétaire de faire réaliser un examen visuel de l'état des surfaces traitées par un opérateur de repérage répondant aux conditions de l'article L. 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Il fait également procéder à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air à l'issue du déconfinement qui doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse : BLOC TECHNIQUE
AEROPORT
06000 NICE

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications
BLOC TECHNIQUE	Administrations, bureaux	ERP de la 5ème catégorie	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	Non communiqué

3.2. Parties prenantes

Contact	Qualité	Société	Adresse	Coordonnées
DGAC SNIA	Donneur d'ordre	/	/	/
Dominique Poncet	Accompagnateur	/	AEROPORT DE NICE-BATIMENT TECHNIQUE T1 06202 NICE CEDEX 3	+33 6 89 80 94 17 - dominique.poncet@aviation-civile.gouv.fr
DGAC DGAC/SNIA	Propriétaire	/	AEROPORT DE NICE -BLOC TECHNIQUE T1 06202 NICE CEDEX 3	/

4. DESCRIPTION DE LA MISSION D'EVALUATION

Ce rapport est établi dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, contenant de l'amiante.

La mission d'évaluation de l'état de conservation ne s'applique qu'aux produits et matériaux listés au chapitre « RESULTATS DE L'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION », ayant précédemment fait l'objet d'un repérage amiante.

Le présent rapport ne correspond en aucun cas, et ne peut se substituer, à un rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante tels qu'exigés par les articles R1334-15 à 19 du Code de la Santé Publique et l'article R4412-97 du Code du Travail.

4.1. Références réglementaires

- Code de la Santé Publique : article R1334-23, 1° de l'article R1334-27 et 28, alinéa II de l'article R1334-29-3
- Parties relatives à l'évaluation de l'état de conservation de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage, modifié par l'arrêté du 26 juin 2013
- Parties relatives à l'évaluation de l'état de conservation de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et au risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage, modifié par l'arrêté du 26 juin 2013

4.2. Méthodologie de la mission

L'opérateur de repérage évalue par zone homogène l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique contenant de l'amiante, identifiés lors de repérages antérieurs.

L'opérateur de repérage évalue par zone homogène l'état de conservation ainsi que les risques de dégradation liés à l'environnement dans les conditions d'utilisation de la zone, des matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique contenant de l'amiante identifiés lors de repérages antérieurs.

5. CONDITIONS DE REALISATION DE L'EVALUATION

Date(s) de(s) visite(s) :

Le 07.01.25

5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

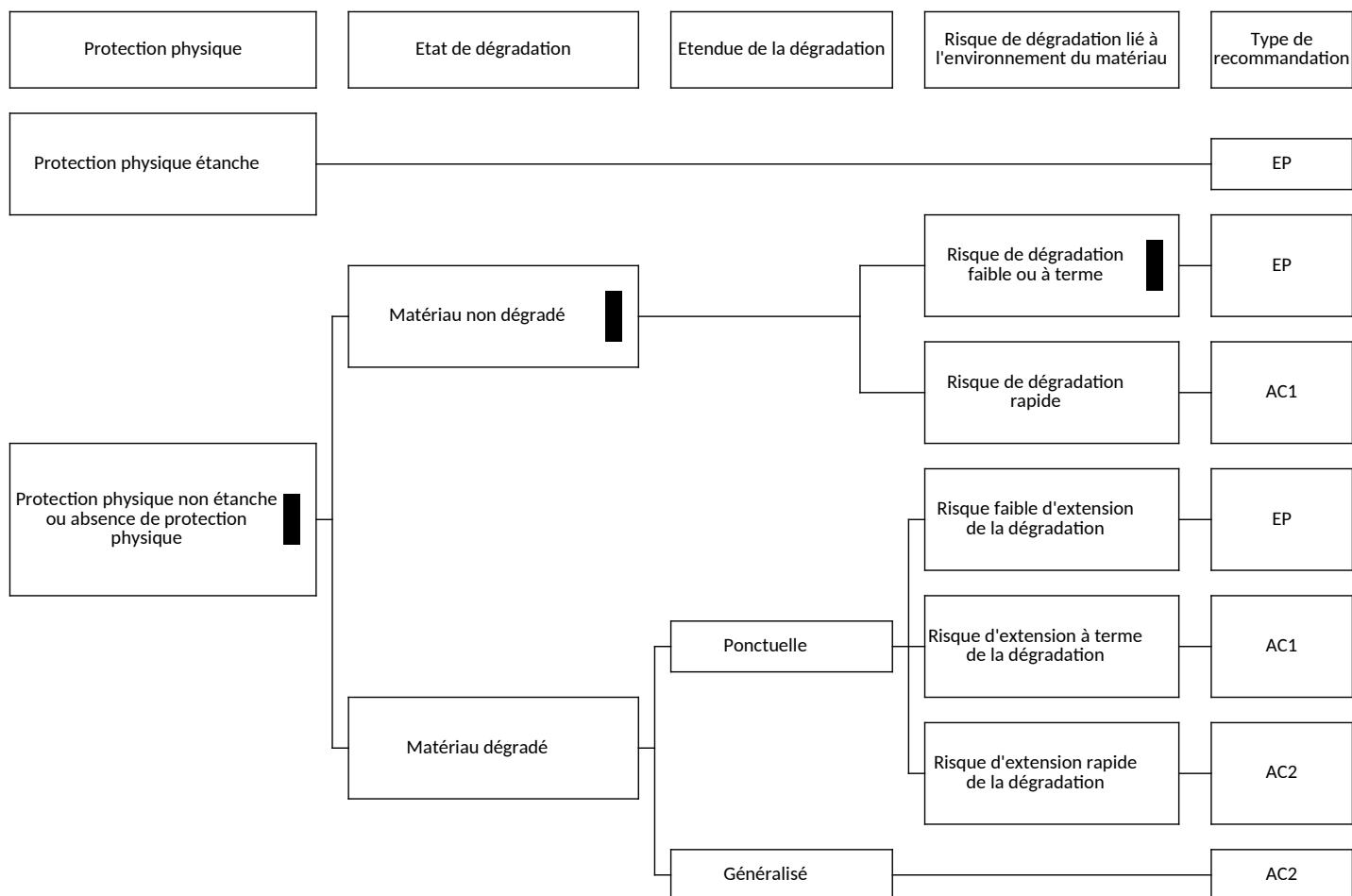
Objet / Type de document	Auteur	Date	Référence	Conclusions (si rapport de repérage)
DTA / DTA-locaux GTA	SAMI CHOUAR	26/11/2020	10052565/ S11.1.2.DTA	/
Repérage amiante pour constitution de DTA / Rapport de repérage amiante liste A et B à intégrer au DTA-LOCAUX GTA	SAMI CHOUAR_BUREAU VERITAS EXPLOITATION	26/11/2020	1005265/S11/1.1.R	Absence d'amiante
DTA / DTA	APAVE	29/10/2009	Rapport N°4880410- 001-1	Présence d'amiante
DTA / DTA	QUALICONSULT	15/11/2011	N°QC Sophia 37906110071 ABT	Présence d'amiante
DTA / DTA-LOCAUX SNIA	SAMI CHOUAR_ BUREAUVERITAS EXPLOITATION	21/01/2021	1005274/ S1.1.2.rev1.DTA	Présence d'amiante
Repérage amiante pour constitution de DTA / Rapport de repérage amiante liste A et B à intégrer au DTA-LOCAUX SNIA	SAMI CHOUAR_BUREAU VERITAS	21/01/2021	10052574/ S1.1.1.rev1.R	Présence d'amiante
DTA / DTA-DSAC	VINCENT ROGER_BUREAU VERITAS EXPLOITATION	27/01/2021	10061735/ S3.4.3.rev2.DTA	Présence d'amiante
Repérage amiante pour constitution de DTA / Rapport de repérage amiante des matériaux et produits contenant de l'amiante liste A et B à intégrer au DTA-DSAC	VINCENT ROGER_BUREAU VERITAS EXPLOITATION	21/01/2021	10061735/ S3.4.2.rev1.R	Présence d'amiante
Repérage amiante pour constitution de DTA / Repérage amiante en vu de la constitution DTA	APAVE	02/11/2009	30690118	Présence d'amiante
DTA / DTA-LOCAUX METEO FRANCE	SAMI CHOUAR_BUREAU VERITAS EXPLOITATION	09/02/2021	9679469/ S2.3.2.rev2.DTA	Présence d'amiante
Repérage amiante pour constitution de DTA / Rapport de repérage amiante de produit et matériaux contenant de l'amiante- locaux météo France	SAMI CHOUAR_BUREAU VERITAS EXPLOITATION	09/02/2021	9679469/ S2.3.1.rev2.R	Présence d'amiante

DTA / DTA-LOCAUX SNA	SAMI CHOUAR_BURE AU VERITAS EXPLOITATION	09/02/2021	9685807/ S14.10.2.rev2.DTA	Présence d'amiante
Repérage amiante pour constitution de DTA / Rapport de repérage des produits et matériaux contenant de l'amiante-locaux SNA	SAMI CHOUAR_BURE AU VERITAS EXPLOITATION	09/02/2021	9685807/ S14.10.1.rev2.R	Présence d'amiante
Repérage amiante avant travaux / Pre rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	LANGLOIS JULIEN_BRED EXPERTISE	13/10/2011	BE-NI-09-7544	Présence d'amiante
Repérage amiante avant travaux / Rapport de repérage amiante des MPCA avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	NIKAIA EXPERTISE	18/07/2022	rapport N°NI-22-07- 0007	Présence d'amiante
Repérage amiante avant travaux / Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux	THOMAS BENEVENT_NIK AIA EXPERTISE	10/06/2021	rapport N° NI-21- 060022	Présence d'amiante
Rapport d'évaluation de l'état de conservation / Rapport de l'état de conservation des produits et matériaux contenant de l'amiante	HAKIM RAPHAËLLE_BU REAU VERITAS EXPLOITATION	07/01/2025	24690119/4/42/AM- DTA_V1	/
Repérage amiante pour constitution de DTA / Rapport de repérage des matériaux et produits liste A et B à intégrer au DTA	HAKIM RAPHAËLLE_BU REAU VERITAS EXPLOITATION	07/01/2025	24690119/4/42/AM- DTA_V1	Présence d'amiante
Repérage amiante avant travaux / Rapport de repérage des produits et matériaux contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	Langlois Julien_BRED Expertise	13/10/2011	BE-NI-097544	Présence d'amiante

Les résultats antérieurs en matière de recherche d'amiante utilisés pour la réalisation du repérage, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes en matière de diagnostics, constats et repérages amiante.

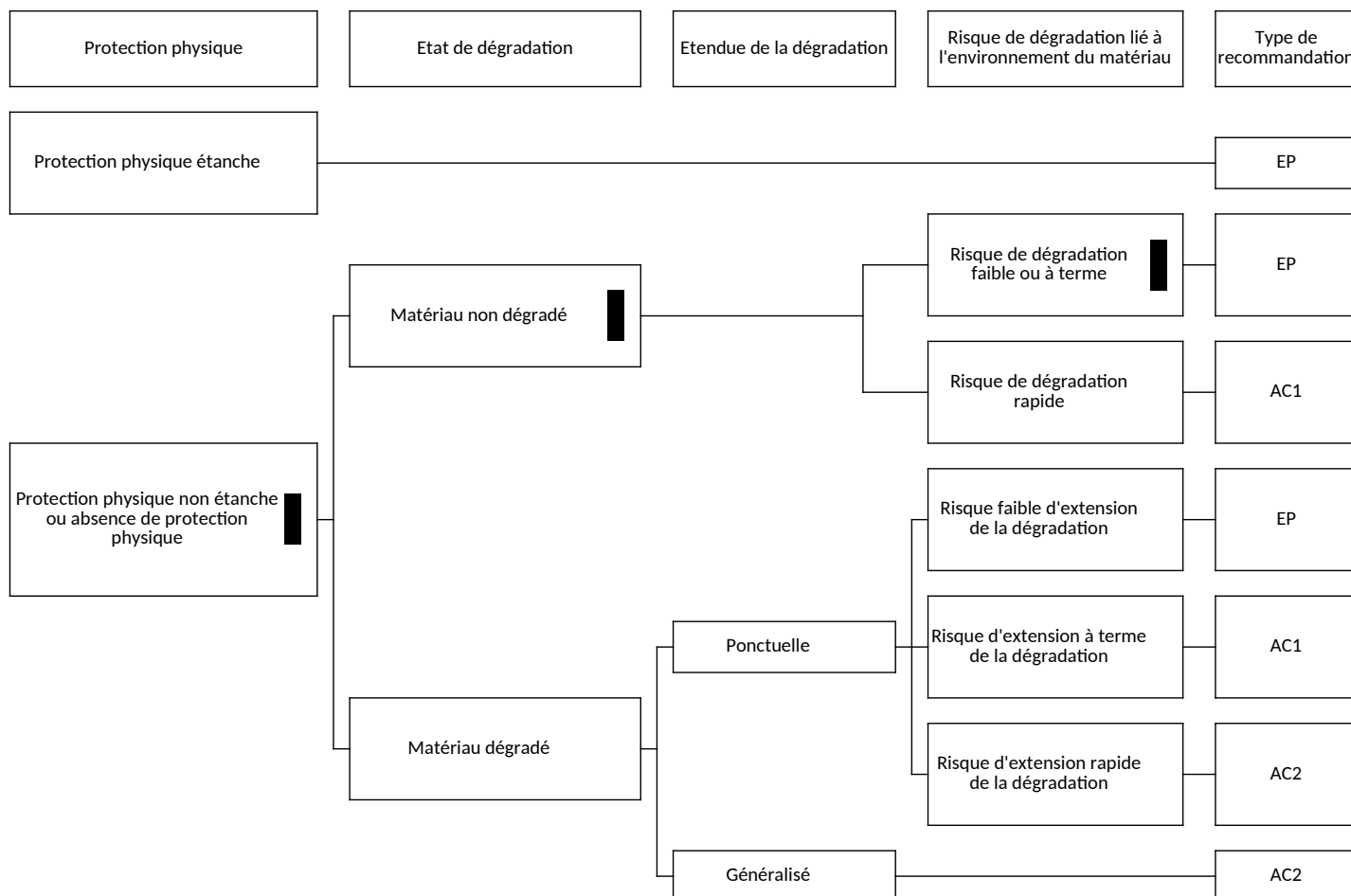
6. ANNEXES

6.1. Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B



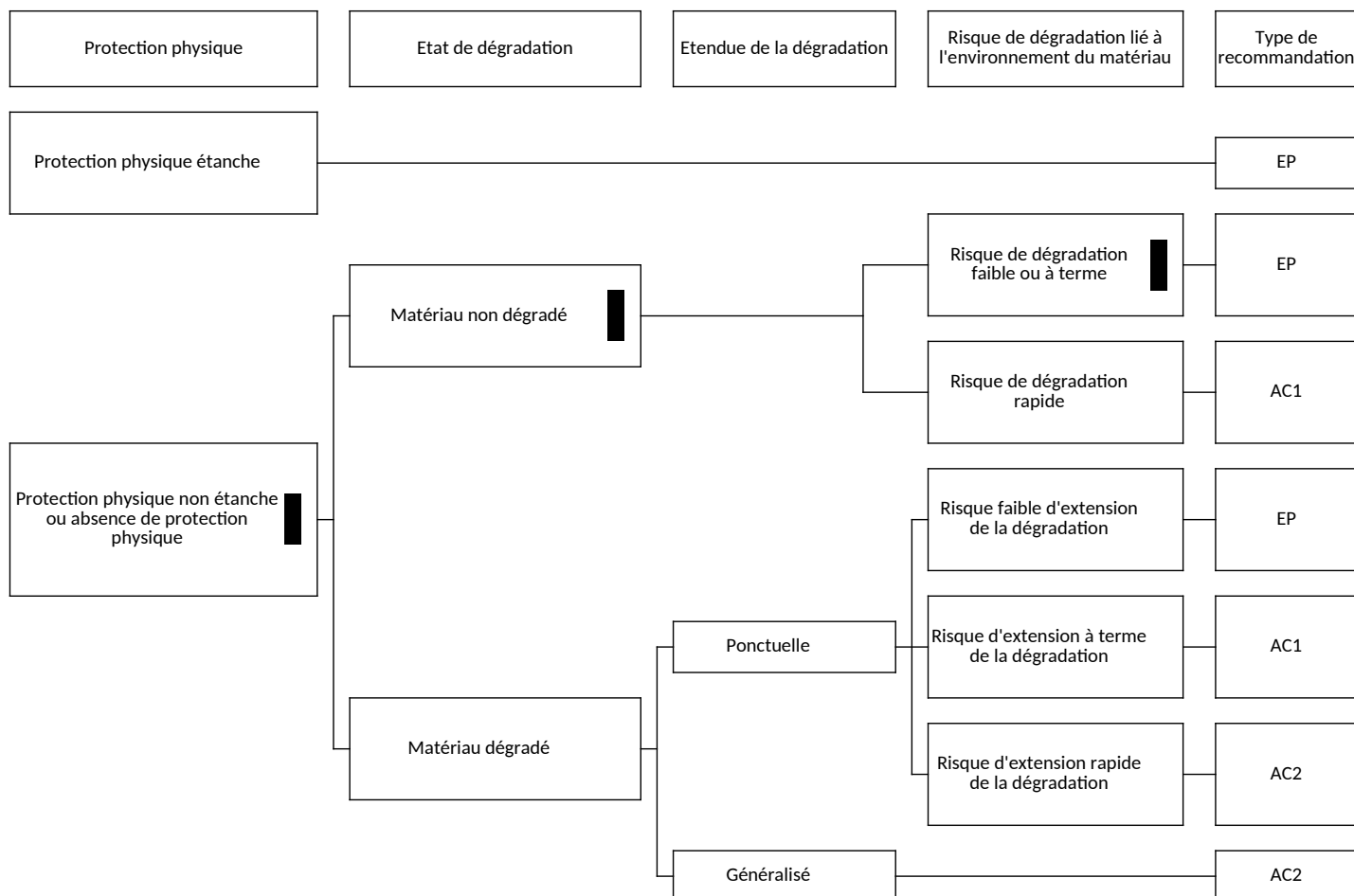
Grille d'évaluation de l'état de conservation de Dalles de sol	
N° de dossier	24690119/4/42/AM-DTA_V1
Date de l'évaluation	16.01.2025
Bâtiment	Erreur : Compléter le champs Bâtiment du formulaire : Administratif SIEBEL
Local ou zone homogène	BAT TECHNIQUE R-1 - ZPSO 1

Résultat de la grille d'évaluation	Conclusion
EP	Contrôler périodiquement l'état de conservation du matériau



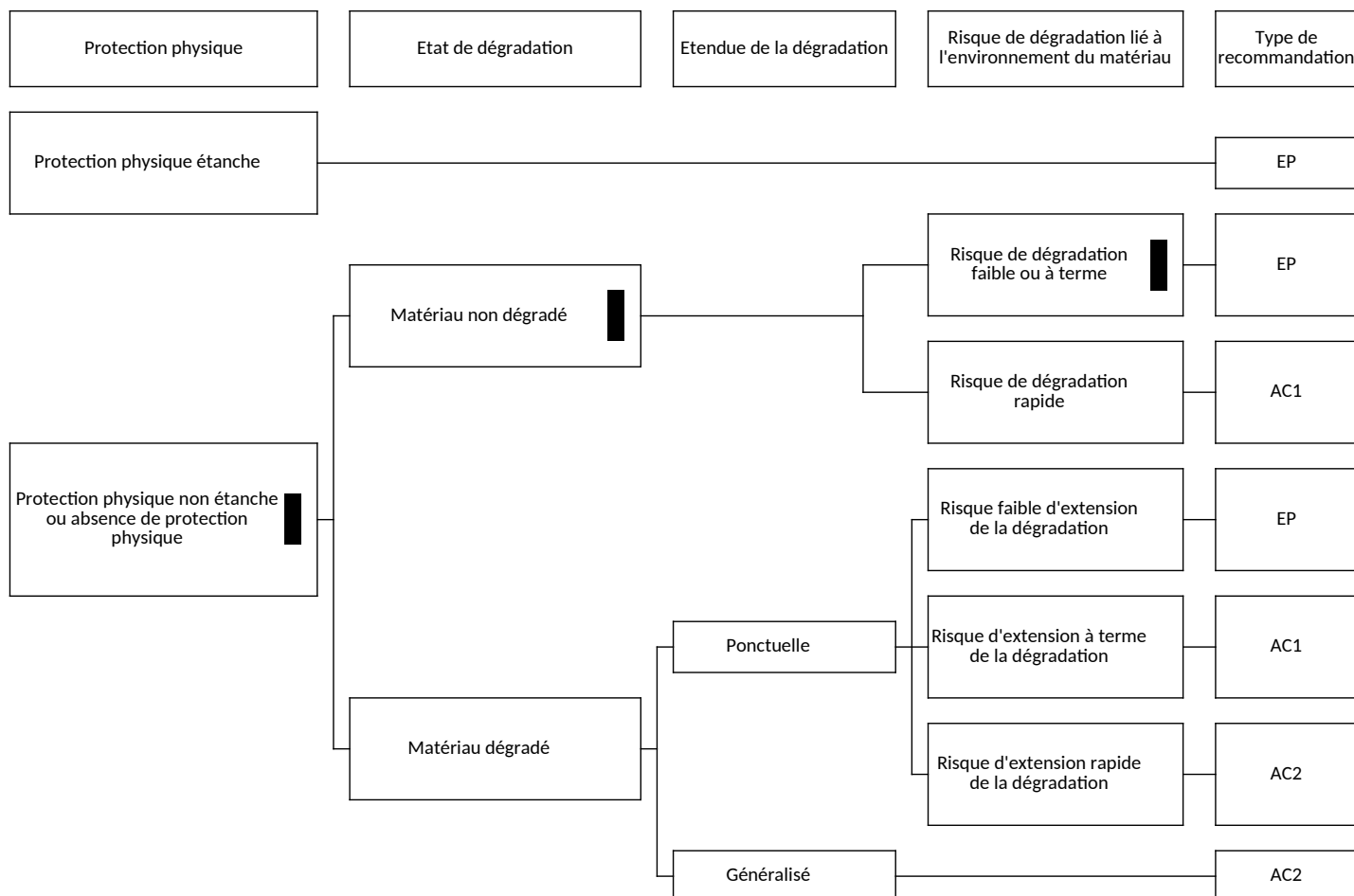
Grille d'évaluation de l'état de conservation de Conduits	
N° de dossier	24690119/4/42/AM-DTA_V1
Date de l'évaluation	16.01.2025
Bâtiment	Erreur : Compléter le champs Bâtiment du formulaire : Administratif SIEBEL
Local ou zone homogène	BAT TECHNIQUE R-1 - ZPSO 2

Résultat de la grille d'évaluation	Conclusion
EP	Contrôler périodiquement l'état de conservation du matériau



Grille d'évaluation de l'état de conservation de Conduits	
N° de dossier	24690119/4/42/AM-DTA_V1
Date de l'évaluation	16.01.2025
Bâtiment	Erreur : Compléter le champs Bâtiment du formulaire : Administratif SIEBEL
Local ou zone homogène	BAT TECHNIQUE RDC - ZPSO 3

Résultat de la grille d'évaluation	Conclusion
EP	Contrôler périodiquement l'état de conservation du matériau



Grille d'évaluation de l'état de conservation de Bardeaux bitumineux	
N° de dossier	24690119/4/42/AM-DTA_V1
Date de l'évaluation	20.01.2025
Bâtiment	Erreur : Compléter le champs Bâtiment du formulaire : Administratif SIEBEL
Local ou zone homogène	BAT TECHNIQUE R+5 - ZPSO 4

Résultat de la grille d'évaluation	Conclusion
EP	Contrôler périodiquement l'état de conservation du matériau

6.2. Attestation d'assurance



Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE** - Succursale en France - 1 Cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, (« la Compagnie ») certifions par la présente que la société :

Bureau Veritas S.A.
Immeuble Newtime - 40/52 boulevard du Parc
FR - 92200 Neuilly sur Seine

agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale,

Bureau Veritas Exploitation S.A.S.
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre compagnie la police n° **FRL001575** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités garanties et notamment :

Missions travaux :

- Repérage amiante avant travaux / démolition (tout domaine d'activité)
- Mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Examen visuel des surfaces traitées (tout domaine d'activité)
- Repérage du plomb avant travaux (tout domaine d'activité)
- Diagnostic des produits, équipements, matériaux et déchets (tout domaine d'activité)
- Etat parasitaire
- Etat relatif à la présence de termites
- Diagnostic mûrle

Missions exploitation :

- Repérage amiante pour intégration aux documents de traçabilité et de cartographie amiante (pour DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Création ou mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Diagnostic radon
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité

Missions transaction / location :

- Repérage amiante pour établissement du constat vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Etat relatif à la présence de termites
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Mesurages Carrez - Boutin
- Etat des risques

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social :
Königsstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Grauhindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com



Autres missions :

- Assistance technique amiante et plomb
- Prélèvement et analyse de matières dangereuses

Il est précisé que SONT EXCLUS LES DOMMAGES CAUSES PAR L'AMIANTE.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION:

Tous dommages confondus
(corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non).....**1'000'000 EUR** par sinistre et
par année d'assurance

Période d'assurance : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le contenu de la présente attestation ne peut en aucun cas être considéré ou interprété comme dérogeant ou modifiant l'une des conditions ou dispositions de la police ci-dessus mentionnée.

Fait à Paris La Défense, le 7 janvier 2025.
Pour la compagnie


Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
Signé par : Cours Michélet Juliette Allavoine
E-mail : CS 30051 juliette.allavoine@allianz.com
Heure de signature : 02/01/2025 10:12:02
Adresse IP : 92076 Paris La Défense
487 424 608 RCS Nanterre
147.161.232.110

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michélet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com

6.3. Certificat de compétence



La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

HAKIM Raphaëlle
sous le numéro 23-2142

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

- | | | | |
|-------------------------------------|--|----------------------------|-----------------------|
| ☒ | Amiante sans mention | Prise d'effet : 18/07/2023 | Validité : 17/07/2030 |
| | Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |
| ☒ | Amiante avec mention | Prise d'effet : 18/07/2023 | Validité : 17/07/2030 |
| | Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |
| ☒ | DPE individuel | Prise d'effet : 31/08/2023 | Validité : 30/08/2030 |
| | Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |
| ☒ | Gaz | Prise d'effet : 20/06/2023 | Validité : 19/06/2030 |
| | Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |
| ☒ | CREP | Prise d'effet : 20/06/2023 | Validité : 19/06/2030 |
| | Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |
| ☒ | Electricité | Prise d'effet : 18/07/2023 | Validité : 17/07/2030 |
| | Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | |

23-2142 - v3 - 31/08/2023



Accréditation
n°4-0540
portée à disposition sur
www.cofrac.fr

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés



Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A8 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR20 V10 du 02 décembre 2021